

## ARRÊTÉ

**Arrêté n°AR2020-006- Arrêté portant désignation de Monsieur Rolin CRANOLY, 1<sup>er</sup> Vice-président, pour représenter le Président lors de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 26 juin 2020**

**LE PRESIDENT,**

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

**VU** le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-5, L.1414-1 et suivants, L.5211-9 et L.5211-10,

**VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 19-VII-4 et 5,

**VU** la délibération n°CT2016/01/26-03 en date du 26 janvier 2016 portant création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),

**VU** la délibération n°CT2019/03/26-01 en date du 26 mars 2019 portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),

**VU** la délibération n°CT2019/05/14-01 et la séance du Conseil de territoire en date du 14 mai 2019 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection d'un Président,

**VU** la délibération n°CT2019/05/14-02 et la séance du Conseil de territoire en date du 14 mai 2019 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des Vice-présidents,

**VU** la délibération n°CT2019/09/24-01 et la séance du Conseil de territoire en date du 24 septembre portant sur l'élection de deux Vice-présidents et au cours de laquelle Rolin CRANOLY a été élu 1<sup>er</sup> Vice-président,

**VU** l'arrêté n°AR2019-611 portant délégation de fonction à Rolin CRANOLY, 1<sup>er</sup> Vice-président,

**CONSIDERANT** que Monsieur le Président ne pourra être présent à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui se déroulera le 26 juin 2020,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de le représenter pour présider ladite Commission d'Appel d'Offres (CAO),

**CONSIDERANT** qu'il est possible de désigner Monsieur Rolin CRANOLY, 1<sup>er</sup> Vice-président, pour le représenter lors de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui se déroulera le 26 juin 2020,

### ARRETE

**Article 1 :** Monsieur Rolin CRANOLY, 1<sup>er</sup> Vice-président, est désigné pour représenter le Président lors de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui se déroulera le 26 juin 2020.



**Article 2 :** Un exemplaire du présent arrêté sera relié au registre de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Madame la Trésorière Principale de l'Etablissement public territorial et notifié à l'intéressé.

Fait à Noisy-le-Grand, le

**16 JUIN 2020**

Affiché - Notifié le

**16 JUIN 2020**

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

